



SÉANCE THÉMATIQUE DE CONTRÔLE :
**« QUELLE STRATÉGIE DE L'ÉTAT FACE À LA DÉPENDANCE
FRANÇAISE AUX MATÉRIAUX CRITIQUES ET STRATÉGIQUES ? »**

En février 2025, la République démocratique du Congo suspendait ses exportations de cobalt pour quatre mois, générant une forte volatilité de son cours sur les marchés mondiaux. Quelques semaines plus tard, la Chine introduisait des contrôles à l'exportation sur plusieurs minerais stratégiques, notamment le tungstène et le bismuth, avant d'imposer, le 4 avril 2024, un régime de licences sur sept terres rares ([AIE, commentaire du 10 janvier 2025](#)). Ces décisions démontrent combien les matériaux critiques et stratégiques sont devenus des atouts géostratégiques. La maîtrise de leur exploitation et de leur approvisionnement est un **enjeu de souveraineté au même titre que l'énergie ou l'alimentation**.

En amont de la séance publique, les rapporteurs ont auditionné des représentants d'administrations françaises et européennes, des acteurs privés spécialisés dans l'exploration et l'exploitation minière, des associations environnementales ainsi que des universitaires, afin de recueillir leurs analyses et leurs recommandations pour renforcer la stratégie nationale en matière de matériaux critiques.

Les rapporteurs appellent la représentation nationale et le Gouvernement à se saisir de ce sujet et à proposer des réponses à la hauteur des risques que suscite la dépendance française et européenne aux matériaux critiques.



Charles Fournier
Rapporteur
Groupe EcoS
Député d'Indre-et-Loire



Karim Benbrahim
Rapporteur
Groupe SOC
Député de Loire-Atlantique



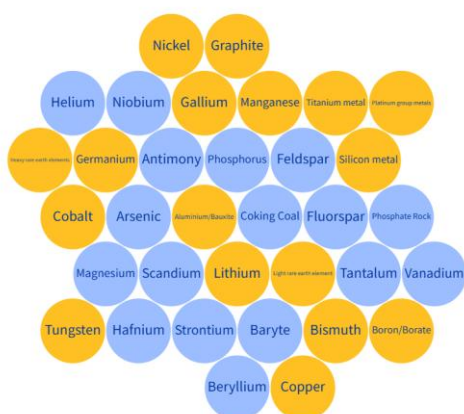
Danielle Brulebois
Rapporteuse
Groupe EPR
Députée du Jura

La France se trouve dans une situation paradoxale. Engagée dans une transition énergétique nécessitant des quantités croissantes de lithium, cobalt et terres rares, elle demeure grandement dépendante des importations pour ces matériaux.

Dans un rapport publié en juillet 2025 et intitulé [La sécurisation des approvisionnements en minerais et métaux critiques](#), la Cour des comptes a dressé **un premier bilan encourageant** de la stratégie française de sécurisation des approvisionnements, mais a également souligné la nécessité de **consolider cette politique dans la durée et d'en renforcer l'évaluation**.

Les **matériaux critiques** désignent, selon le règlement européen (UE) 2024/1252 ([Critical Raw Materials Act](#)), les matières premières présentant une « *importance économique élevée* » combinée à un risque élevé de perturbation de l’approvisionnement dans le marché intérieur. L’Union européenne en recense 34 dans l’annexe II du CRMA. En leur sein, les **matériaux stratégiques** constituent un sous-ensemble de **17 substances**, sélectionnées pour leur importance cruciale dans les technologies vertes, numériques, la défense et l’aérospatiale.

Liste des 34 matériaux critiques recensés par le Conseil de l’Union européenne, dont 17 matériaux stratégiques (en jaune).



Source : [Conseil de l’Union européenne, infographie](#)

Sur le plan national, la France dispose d’une analyse de criticité propre, élaborée par le Comité pour les métaux stratégiques (COMES), qui identifie certains métaux comme stratégiques pour l’économie nationale. Dans sa matrice de criticité, ce dernier définit un métal stratégique comme « indispensable pour l’économie du pays, l’indépendance énergétique et la défense. » ([Vie publique, mai 2023](#)). Cette approche spécifique à la France inclut notamment **l’argent, le chrome et le cuivre**, qui ne figurent pas dans la liste européenne des matières premières critiques. ([Comes, avril 2018](#)).

I. UNE DÉPENDANCE SYSTÉMIQUE PRÉJUDICIABLE À LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET AUX TRANSITIONS

La dépendance de la France et de l'Union européenne aux matériaux critiques et stratégiques constitue une vulnérabilité structurelle dont les implications sont à la fois économiques et géopolitiques. La concentration de l'extraction et, plus encore, du raffinage de ces ressources au profit d'un nombre restreint d'États expose les chaînes d'approvisionnement européennes à des risques de rupture, de manipulation des prix et de rétorsion commerciale. Cette situation compromet directement la capacité de la France à conduire ses transitions énergétique et numérique, à préserver la compétitivité de ses filières industrielles et à assurer l'autonomie de ses approvisionnements de défense.

A. Des filières industrielles stratégiques exposées à une dépendance critique de plus en plus problématique

Comme l'ont relevé vos rapporteurs au cours de leurs différentes auditions, certaines grandes filières industrielles sur lesquelles repose l'avenir productif de la France sont directement concernées.

Les batteries électriques reposent sur plusieurs matières premières critiques comme le lithium, le cobalt, le nickel, le manganèse et le graphite. Si leur extraction est largement répartie entre plusieurs régions du monde (Australie, Chili, République démocratique du Congo, Indonésie), **la Chine domine les étapes intermédiaires et aval de la chaîne de valeur**, en particulier le raffinage des métaux et la fabrication des cellules. D'après [l'Agence Internationale de l'Energie \(AIE\)](#), elle concentre environ 70 à 75 % de la production mondiale de batteries lithium-ion ainsi qu'une **part majoritaire du raffinage de plusieurs matériaux clés** (plus de 50 % pour le

lithium et le cobalt et près de 90 % pour le graphite).

L'**éolien offshore** dépend également des aimants permanents à base de néodyme, praséodyme, dysprosium et terbium. Toujours selon [l'AIE \(janvier 2025\)](#), la Chine représente environ 60 % de l'extraction de ces métaux, et assure 91 % de leur séparation et de leur raffinage.

Pour les **semi-conducteurs**, sans quoi la révolution de l'intelligence artificielle et l'économie numérique ne peuvent perdurer, le gallium (dont 98 % de la production mondiale est chinoise) et le germanium demeurent critiques, la Chine ayant imposé des licences d'exportation depuis août 2023.

Le secteur de la **défense et de l'aérospatial** est aussi concerné. Il concentre des vulnérabilités spécifiques, au regard de ses besoins en titane pour les structures aéronautiques (40 % des approvisionnements européens provenaient de la Russie avant 2022), en superalliages au cobalt pour les turbines, ou encore en terres rares pour les systèmes de guidage.

Au total, aucune des grandes priorités stratégiques françaises ne peut être poursuivie sans un approvisionnement sécurisé en matériaux critiques. Or, la structure actuelle du marché mondial rend cette fiabilité précaire.

B. Un marché mondial structurellement concentré et une dépendance appelée à s'aggraver sans action nationale et européenne résolue

La vulnérabilité dépeinte ci-dessus ne constitue pas un état de fait susceptible d'être progressivement résorbé par le jeu du marché.

Trois dynamiques convergentes - la manipulation structurelle du marché par les acteurs dominants, l'explosion prévisible de la demande mondiale et l'intensification des tensions géopolitiques - concourront au contraire à **aggraver la dépendance européenne dans les années à venir**. L'Europe, qui a abandonné depuis trois décennies l'essentiel de ses capacités d'extraction et de raffinage, aborde cette période de tensions avec un retard structurel considérable sur ses concurrents directs. **Seule une action publique déterminée** et proportionnée, à l'échelle nationale comme européenne, en fonction des trajectoires tenant compte des besoins actuels et futurs pour ces matières stratégiques et critiques, est en mesure d'infléchir cette tendance.

La concentration géographique des approvisionnements constitue un facteur de vulnérabilité majeur à chaque maillon de la chaîne de valeur. **Au stade de l'extraction**, un nombre restreint de pays occupe une position dominante : la Chine assure 60 % de la production mondiale de terres rares, la République démocratique du Congo 70 % de celle du cobalt et l'Indonésie 50 % de la production mondiale de nickel minier ([AIE, Critical Minerals Market Review, 2023](#)). C'est toutefois au stade du raffinage que la dépendance atteint un degré paroxystique : la Chine détient une **position de quasi-monopole sur la transformation de la plupart des matériaux stratégiques**, assurant 91 % du raffinage mondial des terres rares, 70 % de celui du lithium, 75 % du cobalt et 95 % du graphite à usage batterie ([AIE, Global Critical Minerals Outlook, 2024](#)). Il en résulte que la majeure partie des minerais extraits hors de Chine, à l'image du cobalt congolais, sont exportés vers ce pays pour y être transformés.

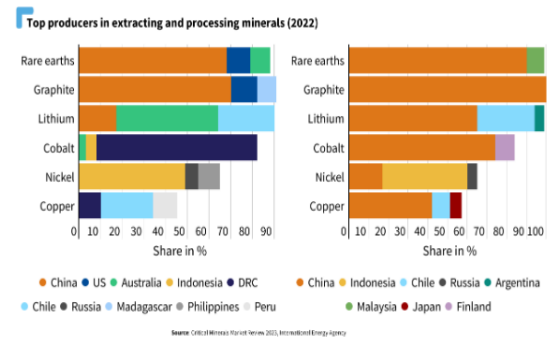


Figure 4: Share of top producing countries in total production for selected resources and minerals, 2022 ([Critical Minerals Market Review](#), 2023)

Cette concentration ne relève pas du seul jeu des avantages comparatifs : **elle est le produit d'une stratégie industrielle délibérée**. La Chine a méthodiquement construit sa position dominante en maintenant des cours artificiellement bas, en subventionnant massivement ses capacités de raffinage et en procédant à des acquisitions minières à l'étranger à un rythme sans équivalent ([S&P, China's global reach grows behind critical mineral, août 2023](#)).

Ces pratiques ont provoqué la fermeture de mines et d'installations de raffinage en Europe et en France hexagonale dès les années 1980-1990, comme l'a rappelé un haut fonctionnaire chargé de l'expertise géologique et minière en France lors de son audition par vos rapporteurs : « *la mine de tungstène d'Ariège a fermé parce que la Chine maintenait les cours à un niveau artificiellement bas* ». Des travaux empiriques sur le « **China Shock** » montrent que l'augmentation rapide des exportations chinoises à partir des années 1990, favorisée par des coûts de production très faibles et des politiques industrielles actives, a contribué **au déclin de certaines industries extractives et manufacturières** dans les économies occidentales ([D. Autor et al. 2016](#)).

Ce déséquilibre structurel enferme les acteurs européens dans un cercle vicieux.

Du fait de la domination d'acteurs économiques dans son exploitation, le lithium a perdu, par exemple, plus de 80 % de sa valeur entre fin 2022 et début 2025, ([Oxford Institute for Energy, février 2024](#)), fragilisant la rentabilité des projets européens et rendant **incertain l'investissement dans l'exploration et le raffinage sur le territoire national, pourtant nécessaires à leur autonomie stratégique**. Comme l'a souligné un fonctionnaire de la Commission européenne auditionné par vos rapporteurs, « *la décision d'investissement sur l'avenir est extrêmement risquée* » lorsqu'un **acteur quasi monopolistique peut, à tout moment, comprimer les prix sur le marché pour éliminer la concurrence naissante**. La difficulté de *Caremag*, première usine française de recyclage des terres rares, à trouver des clients en est une illustration directe : les terres rares raffinées en Chine demeurent systématiquement moins chères. L'Europe se trouve ainsi dans une position où son retard en matière de raffinage et d'extraction, accumulé sur trois décennies, se renforce de lui-même : l'absence de capacités industrielles décourage l'investissement, qui à son tour perpétue l'absence de capacités.

Dans le même temps, il est à prévoir de réels goulets d'étranglement s'agissant de l'approvisionnement en matériaux critiques car **la demande mondiale est appelée à croître de manière considérable**. [L'AIE \(2021\)](#) estime que la demande de lithium pourrait être multipliée par 42 d'ici 2040 dans un scénario compatible avec l'Accord de Paris, tandis que celle de cobalt le serait d'un facteur 21, et celle de graphite d'un facteur 25.

Cette tension **prévisible entre une offre concentrée et une demande en expansion rapide constitue un facteur de risque supplémentaire pour les économies importatrices**, comme celles de l'Union européenne, susceptible de provoquer des épisodes de pénurie, de flambée des prix et de compétition entre alliés, pourtant engagés dans les mêmes transitions, pour l'accès aux ressources.

Dans le même temps, le **contexte géopolitique se durcit considérablement**. Les restrictions à l'exportation imposées par Pékin se sont multipliées depuis 2023 (gallium et germanium, puis antimoine, tungstène et douze des dix-sept terres rares font désormais l'objet d'une forme de contrôle à l'exportation ([CSIS, avril 2025](#))). La RDC a suspendu ses exportations de cobalt en février 2025 ; l'Indonésie a interdit l'exportation de minerai de nickel brut ([IEA, mars 2024](#)); le Zimbabwe a adopté des mesures analogues sur le lithium.

À cette dépendance structurelle et ce retard industriel s'ajoute **un retard persistant dans le développement des alternatives à l'extraction primaire**, qu'il s'agisse du recyclage, de la substitution ou de la sobriété des usages. Certaines filières restent désorganisées : en France, une part significative des déchets métalliques, comme le cuivre (environ 60 % en 2019), est encore exportée faute de capacités de traitement suffisantes sur le territoire. **Les filières de recyclage des métaux critiques restent encore embryonnaires et peinent à atteindre une échelle industrielle** : les difficultés économiques rencontrées par les projets de recyclage (comme par exemple l'abandon du projet d'Eramet dans les Hauts de France), confrontées à la concurrence de matières primaires à bas coût, témoignent d'un modèle encore fragile et insuffisamment soutenu. À ces

limites s'ajoute **une faiblesse persistante des investissements dans la recherche sur la substitution**, pourtant indispensable pour réduire les dépendances, ainsi qu'**une absence de stratégie structurée de sobriété des usages**, alors même que la croissance de la demande rend ces leviers incontournables.

Dans ce contexte inédit, l'Union européenne a amorcé un changement de doctrine avec le *Critical Raw Materials Act* et le plan RESourceEU. Elle continue, néanmoins, pour l'essentiel, de raisonner dans un cadre fondé sur le libre jeu du marché et la diversification des fournisseurs, là où ses principaux concurrents ont opté pour des stratégies d'intervention directe, combinant garanties de prix, prises de participation dans des actifs miniers et acquisitions systématiques, voire constitution de stocks stratégiques. Un haut fonctionnaire français résumait ainsi la situation réglementaire actuelle : « *nous sommes encore imbibés de la logique de marché qui est largement dépassée : les grands principes de l'OMC ne sont plus du tout d'actualité pour la Chine et les États-Unis* ». L'enjeu n'est dès lors plus d'aménager les règles existantes, mais de repenser en profondeur le cadre dans lequel la France et l'Europe conçoivent la sécurisation de leurs approvisionnements industriels.

Ce débat nous amène ainsi à traiter des questionnements majeurs : l'enjeu n'est dès lors plus d'aménager les règles existantes, mais de repenser en profondeur le cadre dans lequel la France et l'Europe conçoivent la sécurisation de leurs approvisionnements industriels.

Il doit par ailleurs permettre de nous positionner sur l'extraction de minerais sur le territoire national, une question qui ne s'est pas posée depuis des décennies.

L'extraction et le raffinage des matières premières sont **des activités qui se répercutent nécessairement sur l'environnement**, et il n'existe aujourd'hui **aucune mine véritablement « propre »**, capable d'éliminer totalement les risques de pollution des sols, de la ressource en eau ou d'émissions de gaz à effet de serre. Notre passé minier a laissé des traces environnementales et sanitaires persistantes, qui sont encore aujourd'hui source de pollutions et de préoccupations locales dans plusieurs territoires. Pour autant, maintenir la dépendance de la France à des activités minières et de raffinage réalisées dans des pays qui ne respectent pas nos standards écologiques et sociaux n'est pas une option acceptable.

Dans ce contexte, la potentielle reprise de l'exploitation du sous-sol soulève des questions fondamentales : s'il devait y avoir une relance des activités extractives en France, à quelles conditions environnementales et sociales les plus strictes, décidées démocratiquement, souhaitons-nous que cela soit possible ?

Le positionnement de la France sur cette question peut constituer une opportunité de faire évoluer les standards internationaux en matière environnementale et sociale autour de l'extraction minière : nous avons décentralisé les externalités négatives de l'extraction dans un petit nombre de pays dont nous importons les minerais – des conséquences sanitaires et sociales dont témoignent les scandales récurrents en République Démocratique du Congo, par exemple.

II. L'ARSENAL DES POLITIQUES PUBLIQUES : DES AVANCÉES RÉELLES MAIS INSUFFISANTES

Depuis 2022, la France et l'Union européenne ont engagé une réponse visant à structurer leur stratégie face à la dépendance aux matériaux critiques.

Ces avancées demeurent toutefois tardives, au regard des politiques volontaristes déployées depuis plus d'une décennie par certains pays (au premier rang desquels le Japon, qui a anticipé ces enjeux dès les années 2010) ; elles sont aussi largement sous-dimensionnées et peu concertées avec l'ensemble des échelons de l'action publique au regard de l'ampleur et de l'urgence des défis identifiés.

A. Le cadre européen : un cap clair mais une mise en œuvre incertaine

Le règlement (UE) 2024/1252 (*Critical Raw Materials Act*), entré en vigueur le 23 mai 2024, a constitué un changement de doctrine significatif. Pour la première fois, l'Union européenne s'est dotée **d'objectifs chiffrés de politique industrielle en matière de matériaux critiques** : d'ici 2030, 10 % de la consommation annuelle devra être couverte par l'extraction domestique, 40 % par la transformation dans l'Union, 25 % par le recyclage, tout en limitant à 65 % de consommation la dépendance envers un fournisseur unique pour chaque matériau stratégique. Dans une perspective de simplification et d'accélération, le règlement instaure également des délais maximaux d'autorisation pour les projets dits stratégiques : 27 mois pour l'extraction et 15 mois pour la transformation, le recyclage ou la substitution. En mars 2025, la Commission a désigné 47 projets stratégiques dans 13 États membres, dont 9 en France, puis 13 projets supplémentaires hors UE en juin 2025. Parallèlement, en décembre 2025, le plan **ReSourceEU**, instrument de financement doté de 3 milliards d'euros, a posé les premières briques d'une politique européenne d'investissement dans les projets de transformation et de stockage des matières premières critiques. Vos rapporteurs saluent cette initiative mais regrettent qu'il n'y ait pas eu de moyens financiers supplémentaires dédiés et à la

hauteur de l'enjeu, solution qui eût été préférable au fléchage des instruments financiers existants, comme cela a été organisé.

Ils regrettent également que l'objectif affiché de 10 % de consommation annuelle couverte par l'extraction domestique constitue un indicateur général et abstrait, ne se prêtant pas à la prise en compte de la diversité des matériaux concernés et des besoins, qui sont nécessairement divers et ne peuvent être réunis sous une cible homogène.

La Cour des comptes européenne dresse en outre un constat sévère de la stratégie européenne : les objectifs 2030 sont **non contraignants** et leur méthodologie de calcul peu transparente et peu opérationnelle ; aucun financement européen dédié n'est attaché au label « projet stratégique » ; la plupart des projets identifiés se trouvent à un stade précoce de développement et ont peu de chances de contribuer significativement aux objectifs à l'horizon 2030 ([Cour des comptes européenne, rapport spécial 04/2026](#)). S'agissant du pilotage administratif de cette politique, le financement communautaire en faveur des matériaux critiques est dispersé entre plusieurs programmes et directions générales, sans suivi consolidé de ses résultats. Même atteints, les objectifs du CRMA laisseraient près de **90 % des matériaux stratégiques extraits hors d'Europe**. Un fonctionnaire de la Commission européenne a confirmé, lors de son audition par les rapporteurs, être « *modérément optimiste sur l'atteinte des objectifs en matière d'extraction* », reconnaissant qu'il faudrait investir 20 milliards d'euros dans la cartographie des sous-sols européens, quand seuls 200 millions y sont aujourd'hui consacrés. En somme, le CRMA pose un cap indispensable, mais ne fournit pas encore les moyens de l'atteindre.

Un dernier instrument, l'Industrial Accelerator Act, peut laisser espérer un

renforcement de la demande en matériaux transformés sur le sol européen. Proposé par la Commission le 4 mars 2026 (COM(2026) 100), il fixe l'objectif de porter la part de l'industrie manufacturière dans le PIB européen à 20 % d'ici 2035, contre 14,3 % aujourd'hui.

B. La stratégie nationale : un dispositif pionnier, des moyens encore insuffisants

La France fait partie des pays les plus avancés en Europe, aux côtés de l'Allemagne, la Suède et la Finlande, pour la mise en place d'une politique publique dédiée aux matériaux critiques ; un constat appuyé par la Délégation interministérielle aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques (DIAMMS) dans sa réponse au rapport de la Cour des comptes, laquelle estime que la France est « *aujourd'hui l'un des États membres les plus avancés dans sa mise en œuvre* » ([Réponse de la DIAMMS à la Cour des comptes, 15 juillet 2025](#)). La stratégie nationale, engagée à la suite du rapport « *Varin* » de janvier 2022, s'articule en effet autour de plusieurs instruments complémentaires.

D'une part, **France 2030** consacre 1,97 milliard d'euros à la sécurisation des approvisionnements en matières premières à l'échelle nationale, dont environ 1 milliard spécifiquement dédié aux métaux critiques. L'appel à projets « *Métaux Critiques* » (doté de 500 millions d'euros), lancé en janvier 2022, a ainsi soutenu des initiatives structurantes en faveur de l'approvisionnement en lithium, de l'extraction minière ou encore du recyclage de batteries. Un second appel à projets (« *Métaux Critiques 2* ») a été ouvert jusqu'au 26 février 2026.

D'autre part, le **Fonds Métaux Critiques**, institué à la suite du rapport « *Varin* » et géré par InfraVia Capital Partners avec 500 millions d'euros de fonds publics et un objectif de 2 milliards d'euros au total, prévoit d'intervenir en fonds propres sur

l'ensemble de la chaîne de valeur. Institué en 2023, le démarrage du fonds est néanmoins laborieux, et n'a financé aucune nouvelle opération. Le **Crédit d'impôt industrie verte** (C3IV), entré en vigueur en mars 2024 et prorogé jusqu'au 31 décembre 2028 par la loi de finances initiale pour 2026, soutient les investissements dans la production de composants essentiels à la transition énergétique, dont les matières premières critiques et les équipements de batteries.

La **gouvernance interministérielle** de cette stratégie repose enfin sur le DIAMMS, qui coordonne l'action de l'État et pilote la diplomatie des matières premières. L'Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles (OFREMI) assure également une mission de veille et d'intelligence économique en rassemblant les compétences du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et d'autres acteurs comme le CNAM, le CEA, ou l'ADEME.

Le bilan dressé par la Cour des comptes dans ses observations du 18 juillet 2025 met cependant en lumière des **insuffisances significatives**. L'OFREMI, outil précieux d'intelligence stratégique, ne dispose que de **5 millions d'euros** de budget, dont « *le financement n'est pas pérenne* ». La DIAMMS, qui coordonne l'ensemble de la stratégie nationale avec ses partenaires européens, ne dispose que de trois agents et d'aucune autonomie budgétaire, un format que la Cour des comptes juge nécessaire de réexaminer au regard de la multiplicité des acteurs publics impliqués et de l'ampleur des missions confiées.

Le [rapport](#) présenté par le rapporteur Charles Fournier devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale en octobre 2024, et portant sur le programme d'investissement France 2030, rappelait ainsi l'absence d'étude d'impact préalable à l'engagement des 54 milliards d'euros de France 2030 et

l'absence de la sobriété dans les objectifs stratégiques, alors même que la réduction de la demande en matériaux constitue, selon plusieurs acteurs auditionnés, le levier le plus rapidement mobilisable et efficace en matière de souveraineté.

L'explosion des besoins mondiaux en métaux critiques et stratégiques devrait conduire à s'interroger sur la soutenabilité de ce développement et à impulser une réflexion sur la sobriété des usages, ainsi que sur l'ajustement de l'extraction et de la production de métaux à nos réels besoins, en adéquation avec les limites planétaires.

C. Des projets structurants sur le territoire, devant répondre aux défis en matière d'exigences environnementales et d'adhésion démocratique

La stratégie nationale s'est traduite par le lancement de plusieurs projets industriels concrets, positionnant la France parmi les États membres les plus avancés en matière de reconstitution de capacités sur l'ensemble de la chaîne de valeur. En matière de **lithium**, le projet **AGELI** (Eramet / Électricité de Strasbourg) vise une production de 10 000 tonnes par an de carbonate de lithium à partir de saumures géothermiques en Alsace, soit l'équivalent de 250 000 batteries de véhicules électriques ; un pilote a été inauguré à Rittershoffen le 5 décembre 2023 et le projet a été reconnu « projet stratégique » européen en mars 2025. Le projet **EMILI** (Imerys) prévoit également l'extraction de 34 000 tonnes par an d'hydroxyde de lithium à partir du gisement d'Échassières dans l'Allier, pour un investissement de près de 2 milliards d'euros et environ 1 000 emplois directs et indirects ; qualifié de « Projet d'intérêt national majeur » (PINM) par décret du 5 juillet 2024, il a bénéficié de 200 millions d'euros au titre du C3IV. Le projet **CoRaLi** (Viridian) à Lauterbourg vise la construction d'une raffinerie de lithium, avec une capacité de 28 500 tonnes par an d'hydroxyde dès 2028. En matière de

terres rares, le projet **Caremag**, première usine européenne de séparation des terres rares issue d'un partenariat franco-japonais, a débuté en mars 2025. **Solvay** a inauguré à La Rochelle, en avril 2025, une ligne de recyclage de terres rares issues d'aimants permanents. La filière **nickel calédonien** traverse en revanche une crise existentielle : les émeutes de mai 2024 ont causé des dommages aux infrastructures : l'effondrement des cours mondiaux et la concurrence indonésienne à bas coût menacent les trois opérateurs (SLN-Eramet, Prony Resources, KNS-Glencore), à qui l'État a dû accorder plusieurs centaines de millions d'euros de prêts d'urgence entre 2024 et janvier 2025. L'audition d'un grand groupe de l'exploitation minière par vos rapporteurs a confirmé la gravité de la situation financière de certains acteurs économiques privés, directement affectés par l'effondrement des cours des matières premières et la crise de la filière nickel calédonienne.

L'adhésion sociale et environnementale demeure insuffisamment recherchée et par conséquent difficile à acquérir : le débat public sur le projet EMILI a ainsi cristallisé les tensions, France Nature Environnement regrettant une absence de débat démocratique sur la relance de l'exploitation du sous-sol de manière générale ([CNDP, cahier d'acteur FNE](#)). L'association s'est ainsi opposée au projet « en l'état », considérant que ses impacts environnementaux ne pouvaient être sous-estimés, en particulier sur la qualité de l'eau, les sols et la biodiversité locale. Vos rapporteurs soulignent que **l'adhésion aux projets n'est jamais automatique**, et que des oppositions continueront de se construire à défaut d'un débat national et local permettant d'inscrire ces projets dans une politique nationale explicite et maîtrisée quant à son impact écologique. Les zones environnementales protégées ne doivent pas être perçues comme de simples contraintes juridiques mais

constituer une réalité objective compte tenu du dépassement de sept des neuf limites planétaires identifiées, telles que l'érosion de la biodiversité. Selon Intereconomics (2025), 85 % des gisements européens de matériaux critiques se situent sous des zones environnementales protégées ou à proximité de celles-ci, rendant la planification et le dialogue public d'autant plus cruciaux pour tout développement minier en articulation avec les enjeux environnementaux et industriels.

La rentabilité des **projets européens demeure par ailleurs structurellement fragile et incertaine** face à la manipulation chinoise des cours.

Enfin, l'analyse par l'AIE des mines mises en production entre 2010 et 2019 montre qu'il faut **plus de seize ans en moyenne** pour développer un projet minier (IEA, 2021), depuis la découverte du gisement jusqu'au début de la production, dont **plus de douze ans consacrés à l'exploration et aux études de faisabilité et environ quatre à cinq ans à la phase de construction**. De tels délais imposent d'agir sans attendre si l'on souhaite disposer de capacités opérationnelles à l'horizon 2035-2040.

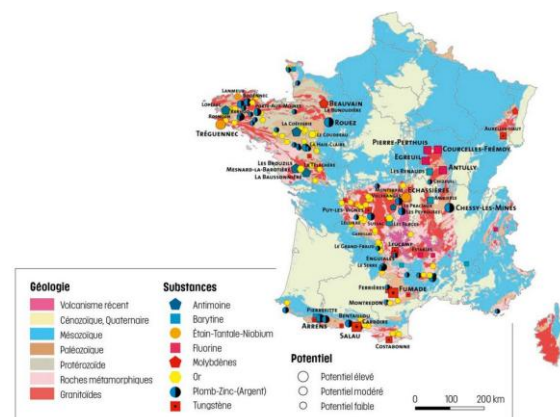
D. La diplomatie des matières premières et l'exploration du sous-sol national

La France a déployé une **diplomatie active en matière de matières premières**. Quinze partenariats stratégiques ont été signés entre 2023 et 2025 avec l'Australie, le Canada, le Japon, le Kazakhstan, le Brésil, la RDC etc. Ces partenariats sont articulés autour de quatre axes : une coopération institutionnelle sur la connaissance des ressources, un développement de projets communs, une promotion de standards ESG et la création de synergies en matière de R&D.

En février 2026, les États-Unis, l'Union européenne et le Japon ont annoncé leur intention de développer conjointement des plans d'action pour la résilience des

chaînes d'approvisionnement, incluant des mécanismes de prix plancher destinés à contrer les distorsions de concurrence sur les marchés de minerais critiques. Si elle se concrétise, cette initiative constituerait une rupture notable avec la logique « libérale » de marché qui prévalait jusqu'ici : en garantissant un prix plancher aux producteurs non chinois, elle neutraliserait la capacité chinoise à éliminer la concurrence naissante par la compression artificielle des cours.

Vos rapporteurs notent avec intérêt la mission d'actualisation de l'inventaire des ressources minérales, confié au BRGM, et financé à hauteur de 63,6 millions d'euros par France 2030, concentré sur les massifs hercyniens (Massif central, Vosges, Massif armoricain) et le nord de la Guyane, avec un horizon de résultats définitifs fixé à 2029. Des résultats préliminaires permettent d'ores et déjà d'identifier des gisements potentiellement rentables en tungstène, lithium et antimoine, tandis que d'anciennes mines fermées dans les années 1990, comme celle de tungstène en Ariège. L'intelligence artificielle, mobilisée par des startups françaises de détection géologique, offre des perspectives d'accélération significative de la prospection.



Ces leviers, pour indispensables qu'ils soient, présentent **des limites identifiées**. L'inventaire en cours par la BRGM ne couvre que cinq zones ciblées du territoire. Le précédent, réalisé entre 1975 et 1995, ne portait que sur 25 % du sous-sol national

et 22 éléments dont la sélection ne correspond plus aux besoins actuels ([Cour des comptes, juillet 2025](#)). La Cour des comptes recommande ainsi de lancer dès 2026 une phase 2 étendue aux territoires à fort enjeu, notamment le Massif armoricain et le reste du Massif central, et d'actualiser l'inventaire de la Nouvelle-Calédonie, recommandation que, dans sa réponse à la Cour, la DIAMMS « partage tout à fait », tout en précisant que « les modalités de financement de cette phase 2 devront être précisées ».

S'agissant des partenariats diplomatiques, la [Cour des comptes européenne \(2026\)](#) constate que les 14 partenariats stratégiques conclus par l'UE avec des pays producteurs « *ne se sont pas encore traduits par des résultats tangibles* ». Les partenariats bilatéraux français, plus récents, n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation comparable.

III. POUR UNE STRATÉGIE RENFORCÉE ET EFFICACE

A. Conduire une évaluation nationale des besoins en matériaux critiques et stratégiques

La France ne dispose aujourd'hui d'aucune évaluation consolidée et partagée de ses besoins futurs en matériaux critiques et stratégiques. Or, une politique industrielle cohérente ne peut être conduite sans une connaissance précise des volumes nécessaires à la transition énergétique, à la décarbonation de l'industrie, au développement des mobilités, aux technologies numériques, ou encore aux infrastructures de défense.

L'absence d'une telle évaluation fragilise notre capacité à organiser les filières industrielles, à orienter les investissements publics et privés, à structurer les chaînes d'approvisionnement et à anticiper les tensions géopolitiques qui caractérisent déjà l'accès à certaines ressources. Elle limite la capacité de l'État à hiérarchiser les

usages et à arbitrer entre différentes priorités industrielles, mais également sa capacité à privilégier une politique de réduction de l'extractivisme, ainsi que d'essor de solutions nouvelles pour la sobriété, la substitution et le recyclage. Toute politique globale en la matière devrait ainsi pouvoir intégrer l'ensemble de ces dimensions sur toute la chaîne de valeur des matériaux critiques et stratégiques.

Afin de déterminer les projets industriels et les projets d'implantation souhaitables pour les concessions minières par exemple, il apparaît nécessaire de définir collectivement et démocratiquement ce que nous considérons comme indispensable au regard des besoins primaires et secondaires de la Nation. Ainsi, nous pourrions déterminer les projets d'implantation souhaitables.

Recommandation n° 1 : Engager sans délai un travail structuré visant à établir une évaluation précise des besoins actuels et futurs de la France en matériaux critiques et stratégiques, en tenant compte des différents scénarios de transition énergétique et industrielle, des trajectoires d'approvisionnement et d'usage visant à atteindre des objectifs collectivement établis pour garantir notre souveraineté industrielle et guider l'élaboration des politiques publiques. Un groupe de travail dédié pourrait être constitué par le Gouvernement à cet effet, en y associant parlementaires, industriels, chercheurs, experts, administrations et représentants de la société civile.

B. Faire de la sobriété un pilier structurant de la stratégie française concernant les matériaux critiques et stratégiques

En second lieu, **la politique des matériaux critiques ne peut être dissociée d'une réflexion sur la sobriété.**

Aujourd'hui largement absente des axes structurants de notre politique nationale des ressources et usages du sous-sol, la sobriété constitue pourtant le levier le plus rapide et efficace pour réduire les risques de rupture d'approvisionnement et renforcer notre souveraineté, dans un contexte d'explosion de la demande et de tensions géopolitiques pour l'accès à ces métaux. Les acteurs issus du monde associatif et de la société civile auditionnés par vos rapporteurs ont insisté sur ce point.

Équilibrer offre et demande pour faire face ces enjeux d'accès aux ressources devient incontournable ; plusieurs voies existent et doivent être explorées pour comprimer la demande. L'inscription de la sobriété comme principe structurant de la stratégie française est une première étape. À titre d'exemple, les besoins de lithium primaire de la France pourraient être divisés par plus de deux d'ici à 2050 en activant au maximum les leviers de la sobriété et du recyclage (note de l'institut négaWatt de 2023).

D'autres solutions apparaissent comme complémentaires : amélioration de l'efficacité matière (consommer moins de métaux pour un même service rendu), recherche de substitution et, au premier chef, renforcement du recyclage et la sobriété.

La sobriété permet par ailleurs d'agir contre d'autres difficultés caractéristiques de la course mondiale aux minerais : l'impact écologique sur les écosystèmes (excavation, utilisation massive d'eau et de produits chimiques, stockage des résidus miniers...), mais également l'impact social (piètres conditions sociales d'extraction, en particulier dans les pays producteurs). Une association de défense environnementale a rappelé que « *la mine propre et responsable n'existe pas* » et plaidé pour une logique de réduction progressive de la consommation de minerais critiques. Une autre association regroupant des professionnels de l'énergie et des citoyens

soutenait que « notre seul avantage comparatif *absolu est la sobriété et les normes environnementales, cela reste notre meilleur moyen d'autonomie stratégique* », appelant à planifier l'affectation des ressources extraites en fonction des besoins prioritaires.

La dimension de sobriété matière est aujourd'hui absente du cadre stratégique français et européen. Son intégration permettrait à la fois de réduire l'exposition aux risques d'approvisionnement et de renforcer la cohérence entre les objectifs de transition écologique et les moyens matériels de leur réalisation.

Recommandation n° 2 : Intégrer des objectifs opérationnels de sobriété dans la mise en œuvre nationale du CRMA ainsi que dans les facteurs à prendre en considération dans l'élaboration la politique nationale des ressources et des usages du sous-sol, définie à l'article L.113-1 du code minier.

Votre rapporteure, Mme Danielle Brulebois, souhaite toutefois rappeler que le CRMA et la politique nationale des ressources et des usages des sous-sol constituent d'ores et déjà un cadre juridique complet qu'il conviendrait de ne pas alourdir, dans l'intérêt du développement rapide des projets.

Recommandation n° 3 : considérant l'impact et les risques sur l'environnement causés par la mine, ainsi que par les activités d'extraction et de transformation des ressources, s'assurer que la politique nationale d'usage des ressources du sous-sol évolue en adéquation avec la démarche éviter-réduire-compenser (ERC) ; et agir pour que soit établi au niveau européen un standard publique unique, sur le modèle de la norme internationale IRMA (*Initiative for Responsible Mining Assurance*). Cette norme permettrait de certifier de manière exhaustive la performance environnementale, sociale et éthique des activités minières, afin d'assurer une

production minière européenne à haute valeur environnementale qui soit un gage de confiance.

Votre rapporteure, Mme Danielle Brulebois, souhaite toutefois rappeler que le cadre juridique applicable aux grands projets d'infrastructures et d'aménagements obéissent, en France, à des standards environnementaux, sociaux et démocratiques suffisamment protecteurs.

C. Organiser le débat démocratique sur la reprise minière et la politique nationale des ressources et usages du sous-sol

Recommandation n° 4 : organiser un débat au Parlement, et s'assurer de son implication dans les orientations prises pour la politique nationale des ressources et usages du sous-sol, ainsi que des possibilités pour le Parlement de contrôler les choix opérés. Au terme de l'article L.113-3 du code minier, un rapport présentant la politique nationale des ressources et des usages des sous-sol doit être actualisé tous les cinq ans et transmis au Parlement. Le Parlement doit pouvoir exercer un contrôle plus direct sur les décisions prises sur ce sujet et être amené à voter sur la stratégie nationale affiliée.

Vos rapporteurs, MM. Charles Fournier et Karim Benbrahim, recommandent également de confier à la Commission nationale du débat public l'organisation d'un débat public national, pouvant prendre la forme d'une convention citoyenne, sur l'opportunité et les conditions de la reprise de l'exploitation du sous-sol en France, afin de sensibiliser plus largement les citoyens à cette question et de définir collectivement les termes de l'arbitrage entre impératif de souveraineté, protections environnementales et adhésion territoriale. La place accordée aux territoires doit être dûment prise en considération dans l'élaboration des modalités de ce processus participatif.

Recommandation n° 5 : considérant que la direction prise par la politique française en matière de métaux critiques et stratégiques témoigne d'un manque de transparence ; d'une vision et d'une mise en œuvre au "coup par coup", sans réflexion d'ensemble sur les besoins et les usages, risquant de nous projeter dans de nouvelles dépendances ; d'un appauvrissement de la démocratie environnementale et de la participation citoyenne, alors que la décision de rouvrir des mines n'est pas neutre pour le territoire, pour la santé humaine et celle des écosystèmes ; les rapporteurs recommandent la mise à l'ordre du jour de la proposition de création d'une commission d'enquête déposée par le député Charles Fournier, pour faire toute la lumière sur la politique nationale des ressources et des usages du sous-sol et sur les intérêts qui la sous-tendent.

Vos rapporteurs suggèrent également de renforcer la mission d'information de la DIAMMS à l'égard du Parlement.

D. Reconstituer des stocks stratégiques nationaux

La France ne dispose plus de stocks stratégiques publics de métaux depuis la liquidation de la Caisse française des matières premières dans les années 1990. Seul le secteur de la défense fait exception : la DGA impose aux industriels de l'armement des obligations ciblées de stockage d'intrants critiques dans le cadre de la loi de programmation militaire, selon une liste non publique. Ce dispositif, limité dans son périmètre, ne constitue pas un équivalent des réserves nationales maintenues par les États-Unis (plusieurs dizaines de matériaux via la *Defense Logistics Agency*) ou le Japon (34 métaux rares via la JOGMEC) ([IRIS, rapport n° 15 sur les stocks stratégiques](#)).

La Commission européenne a esquissé, avec le plan ReSourceEU de décembre 2025, les premiers développements d'une politique européenne de stockage stratégique et d'achats en commun. Ces intentions se heurtent toutefois à des obstacles juridiques : un fonctionnaire européen auditionné par vos rapporteurs a reconnu, lors de son audition, que le CRMA, dans sa rédaction actuelle, ne fournit pas de base légale suffisante s'agissant des stocks stratégiques et qu'un changement législatif européen serait nécessaire à moyen terme.

Recommandation n° 6 : engager une réflexion interministérielle sur la reconstitution de stocks stratégiques nationaux de matériaux critiques, en identifiant les plus prioritaires, les volumes nécessaires et les modalités de financement, en coordination avec les initiatives européennes en cours, et selon les besoins identifiés par les acteurs des différentes filières industrielles.

Comme l'ont rappelé différents acteurs auditionnés par vos rapporteurs, la politique de stocks stratégiques ne doit pas être envisagée uniformément. Dans nombre de situations, les stocks physiques ne constituent pas la solution optimale : en fonction du degré de maturité et de disponibilité de la matière concernée, des stocks virtuels peuvent être préférables, prenant la forme de capacités d'approvisionnements diversifiées et rapides.

E. Investir massivement dans le raffinage et la transformation

Le véritable verrou de la dépendance se situe dans l'extraction, mais aussi dans la transformation des matériaux critiques.

Un haut fonctionnaire chargé de l'expertise géologique a rappelé, lors de son audition, que le raffinage était un processus fortement énergivore, ce qui pesait structurellement sur la compétitivité-prix des acteurs européens face à leurs concurrents chinois. Il a ajouté que *« développer les industries de raffinage suppose de remettre en cause le dogme d'acheter toujours moins cher »*, un changement de paradigme qui conditionne la viabilité de l'ensemble de la stratégie de relocalisation.

Vos rapporteurs souhaitent en outre rappeler que les investissements à réaliser en matière d'extraction et de transformation des matériaux critiques sont sans commune mesure avec d'autres investissements dont la réalisation apparaît nécessaire en matière de défense ou d'énergie. S'agissant des matériaux critiques, le « prix de la souveraineté » semble ainsi raisonnable.

Recommandation n° 7 : augmenter les investissements dans les capacités de raffinage et de transformation sur le territoire national, pour les projets les plus exigeants écologiquement et socialement, conformément à l'objectif du CRMA de couvrir 40 % de la consommation européenne par la transformation domestique. Des projets comme Caremag à Lacq (terres rares) et CoRaLi à Lauterbourg (lithium) ouvrent la voie, mais les maillons manquants de la chaîne de valeur, notamment en matière de transformation de métaux pour l'aéronautique, de fabrication d'aimants permanents et de recyclage avancé, devront être identifiés et comblés.

Au-delà des projets industriels, l'incitation fiscale peut utilement accompagner ce

mouvement. Or le C3IV, s'il constitue un levier utile, dispose d'une assiette étroite : le dispositif ne couvre que quatre filières de la transition énergétique (batteries, éolien, photovoltaïque, pompes à chaleur) et n'est accessible aux producteurs de matières premières critiques que si 50 % au moins de leur chiffre d'affaires est réalisé en aval de ces filières. En l'état, une entreprise investissant dans le raffinage de titane pour l'aéronautique ou la séparation de terres rares pour la défense en est exclue.

Recommandation n° 8 : élargir l'assiette du C3IV aux investissements de raffinage et de transformation destinés à l'ensemble des filières stratégiques identifiées par le CRMA, en particulier la défense, l'aéronautique et le numérique, ainsi qu'aux investissements dans les activités de recyclage et de substitution pour prendre en considération l'ensemble de la chaîne de valeur.

F. Intensifier le recyclage, le réemploi et la R&D sur la substitution

L'objectif fixé par le CRMA de couvrir 25 % des besoins européens en matériaux critiques par le **recyclage domestique se heurte à une difficulté majeure** : pour la plupart des 34 matériaux identifiés comme critiques, les taux de recyclage restent aujourd'hui **très faibles, voire quasi inexistants**. Le projet ReLieVe d'Eramet-Suez pour le recyclage de batteries a été suspendu en octobre 2024, faute de modèle économique viable en Europe : la filière européenne des batteries se développe trop lentement pour garantir à la fois l'approvisionnement en batteries à recycler et des débouchés pour les métaux récupérés. Pourtant, selon les travaux de l'AIE (Agence internationale de l'Énergie), le recyclage pourrait couvrir entre 15 et 40 % des besoins en matériaux critiques en 2050.

Le recyclage des résidus miniers historiques offre cependant des

perspectives prometteuses. Un fonctionnaire en expertise géologique, lors de son audition, a indiqué que certains anciens sites miniers du XIX^e siècle présents sur le territoire national contiendraient encore des quantités significatives de matériaux critiques. Dans l'un de ces gisements, les résidus associés à l'exploitation du zinc renfermeraient ainsi « *plusieurs années de germanium* » potentiellement récupérables.

Recommandation n° 9 : accélérer la structuration d'une filière européenne de recyclage des métaux critiques, en veillant à la cohérence avec les objectifs réglementaires du CRMA (25 % de recyclage domestique d'ici 2030). Soutenir en parallèle la valorisation des résidus miniers historiques sur le territoire national, qui constituent une ressource immédiatement mobilisable.

S'agissant de la substitution, les perspectives demeurent incertaines à court terme. L'expertise scientifique collective du CNRS sur les terres rares, publiée en novembre 2025, illustre cette difficulté : si des procédés existent pour réduire la proportion de néodyme dans les aimants permanents, se passer entièrement de terres rares nécessiterait de multiplier par quatre à cinq la masse des aimants pour conserver des performances équivalentes ([CNRS, novembre 2025](#)). Plus largement, la substitution d'un matériau critique par un autre tend souvent à déplacer la dépendance plutôt qu'à la résoudre. Le CNRS explique par exemple : « *si les voitures électriques peuvent, grâce à ces nouvelles batteries (les batteries Li-ion), s'émanciper en partie des terres rares, c'est au prix d'une nouvelle dépendance au lithium, au cobalt et au manganèse.* » ([CNRS, novembre 2025](#)). Ces constats doivent conduire à maintenir une recherche importante afin de diversifier les procédés.

Recommandation n° 10 : soutenir durablement l'effort de R&D sur la substitution des matériaux critiques, et établir une feuille de route nationale identifiant, par filière, les matériaux pour lesquels des alternatives crédibles de substitution existent à horizon 2035 et ceux pour lesquels la sécurisation des approvisionnements demeure la seule option réaliste.

Afin de construire un modèle économique viable nécessaire à l'émergence d'une filière industrielle de recyclage, des mesures doivent être envisagées comme le renforcement des connaissances des déchets riches en matériaux critiques et stratégiques, l'obligation d'information par les metteurs sur le marché s'agissant de l'emplacement et de la concentration en matériaux stratégiques et critiques pour leurs produits afin de favoriser le recyclage et l'écoconception.

G. Accélérer l'inventaire minier national et structurer l'opportunité et les conditions des explorations futures

Le délai moyen mondial d'ouverture d'une mine étant de 16 ans, il apparaît nécessaire d'arbitrer collectivement et démocratiquement, sans attendre, sur l'opportunité de rouvrir des mines en France hexagonale, et de déterminer les exigences environnementales et sociales applicables, si l'on entend disposer de capacités opérationnelles à l'horizon 2035-2040. La prospection minière s'organise aujourd'hui en étapes successives : une exploration stratégique à large échelle, visant à détecter des anomalies géologiques susceptibles de révéler des gisements ; puis une prospection tactique, conduite par des entreprises spécialisées (*junior mining*) qui investissent dans un permis, avec un risque élevé ; enfin, la caractérisation de sites économiquement

viables et exploitables. L'intelligence artificielle offre des perspectives d'accélération significative de la première étape : des startups françaises développent des outils de détection d'anomalies géologiques permettant de valoriser les données existantes et de cibler plus efficacement les campagnes de terrain.

En ce sens, la présence et les capacités d'intervention de la puissance publique dans l'exploration et, le cas échéant, l'exploitation des ressources minérales situées sur le territoire national, devraient être renforcées. Le modèle qui prévaut aujourd'hui repose largement sur l'initiative d'acteurs privés – parfois de petite taille et parfois étrangers – qui obtiennent des permis d'exploration, conduisent les premières campagnes de prospection et peuvent ensuite valoriser ces permis, en les cédant une fois des concentrations significatives de ressources identifiées.

La puissance publique maîtrise ainsi l'inventaire des ressources minérales, confié au BRGM, mais perd le contrôle lors de la phase de l'exploration : en Bretagne et en Loire Atlantique, c'est à une start-up, *Breizh Ressources*, que les permis d'explorer ont été délivrés, tandis que son activité consiste pour partie à identifier des gisements d'or. Le fonctionnement actuel de l'exploration relève d'une logique essentiellement spéculative et financière, ne garantit ni la maîtrise publique des informations stratégiques sur le sous-sol national, ni l'orientation de ces projets au regard de l'intérêt général.

Recommandation n° 11 : impliquer directement la puissance publique dans l'exploration et la valorisation des ressources minérales du sous-sol français, pour s'assurer notamment que les questions de rentabilité ne déterminent pas les choix de gisement à exploiter. Plusieurs voies pourraient être considérées : consolider les missions

d'organismes publics comme le BRGM, garantir une présence publique au capital de projets miniers stratégiques, créer un opérateur public ou un véritable service public de la mine. De tels dispositifs permettraient de sécuriser les données géologiques ; d'intervenir en amont des projets et de garantir que le développement éventuel d'activités minières s'inscrive dans une stratégie industrielle cohérente et souveraine, de s'assurer que les projets d'exploration et d'exploitation soient conditionnés à des objectifs publics et non de seule rentabilité ; et qu'ils soient respectueux des standards environnementaux et sociaux les plus exigeants.

Recommandation n° 12 : pérenniser les moyens du BRGM conformément aux recommandations de la Cour des comptes, afin de lancer la phase 2 de l'inventaire en l'étendant au Massif armoricain et aux outre-mer.

H. Améliorer la gouvernance et la lisibilité des stratégies nationales et européennes

L'articulation entre DIAMMS, OFREMI, COMES, BRGM, SGPI et les instances européennes manque de lisibilité. La Cour des comptes observe que la DIAMMS coordonne cette politique et ses acteurs, avec des moyens réduits et que le financement de l'OFREMI « n'est pas pérenne ». La place des collectivités territoriales dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière d'approvisionnements en matériaux critiques mérite également d'être valorisée et institutionnalisée.

Recommandation n° 13 : pérenniser le financement de l'OFREMI au-delà de 2026, comme le recommande la Cour des comptes.

Recommandation n° 14 : initier au niveau européen un dialogue visant à renforcer la structuration de la stratégie de l'Union

européenne en matière d'approvisionnements en matériaux critiques. Des objectifs tels que les 10 % de consommation domestique apparaissent trop généraux par rapport à la diversité des matières et des besoins concernés.

Cette action diplomatique et technique ne produira ses effets que si tous les acteurs concernés s'approprient effectivement le cadre européen. Or, la connaissance du CRMA et des stratégies qui en découlent reste aujourd'hui largement concentrée au sein des grands groupes industriels. PME et PMI, chercheurs, acteurs territoriaux et société civile organisée en sont insuffisamment informés, ce qui limite leur capacité à s'y inscrire ou à en influencer l'évolution.

La France doit donc conduire simultanément deux actions : peser sur la définition des politiques européennes pour en renforcer la cohérence opérationnelle, et organiser une diffusion large de ces cadres auprès de l'ensemble de l'écosystème économique national.

CONCLUSION : VERS UNE SOUVERAINETÉ QUI NÉCESSITE UNE AMBITION NOUVELLE

La France dispose désormais d'un cadre stratégique (France 2030, CRMA, OFREMI, DIAMMS), mais celui-ci demeure sous-financé face aux concurrents américains et chinois, et confronté à des enjeux techniques et environnementaux.

Premier constat : la transition ne se fera pas sans un débat démocratique prenant en compte les enjeux environnementaux et sociétaux qui en découlent. La prise en compte des attentes de la population est un impératif.

Deuxième constat : la souveraineté sur les matériaux critiques ne signifie pas l'autarcie.

Elle implique de ne pas dépendre exclusivement des choix industriels faits ailleurs et de maîtriser les segments de transformation à haute valeur ajoutée.

Troisième constat : la politique des matériaux critiques ne peut être dissociée d'une réflexion sur la sobriété. Multiplier par 12 ou 21 la demande de lithium sans s'interroger sur les usages revient à remplacer une dépendance aux hydrocarbures par une autre aux métaux.

Quatrième constat : le temps joue contre l'Europe. Chaque année de retard renforce l'avantage des acteurs établis. Le CRMA fixe 2030 comme horizon ; il reste moins de quatre ans pour transformer des ambitions en réalités.

Face à ces défis, la France peut s'appuyer sur des atouts réels : l'expertise géologique du BRGM, son savoir-faire industriel (Eramet, Imerys, Solvay), son potentiel minier dans ses chaînes hercyniennes, ses ressources ultramarines, etc. Toutefois, leur valorisation suppose, en plus d'un débat démocratique sur la reprise minière, des moyens financiers à la hauteur des enjeux, ainsi qu'une coordination européenne renforcée.